# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 juillet 2016 6.2

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**APERO-CONCERT**

**APPROBATION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC NEMOMUSIC**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**L’apéro concert d’automne se déroulera le vendredi 23 septembre 2016 à proximité de la maison des sociétés.

Dans le cadre de l’organisation de cet événement, la commune est amenée à contractualiser soit avec les artistes, et par conséquent à les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeurs des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial.

Pour cette édition, la ville accueillera Les GLOSSY SISTERS, groupe de jazz vocal.

Afin de régler les modalités pratiques et financières de cette prestation, un contrat doit être passé avec l’entreprise Némomusic pour un montant de 1 200 € TTC.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le contrat à passer avec Némomusic pour le concert des Glossy Sisters ;
2. autorise le maire à le signer ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.